

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

2.00 crédits

25.0 h

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas dispensée cette année académique !



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Italien
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Avoir suivi ou suivre en parallèle le cours LROM2946 <i>Didactique de l'italien</i>
Thèmes abordés	<p>Le stage de 25 heures est réparti en deux entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a. Stages d'observation et d'analyse des pratiques didactique (5 h) : l'étudiant se projette dans la prise en charge de la classe en observant les classes de ses futurs élèves et de ses maitres de stage; • b. Stages d'enseignement (20h) : le ou la futur-e enseignant-e expérimente les différents points abordés dans les cours sous la guidance de maitres de stage agréés par l'UCLouvain. <p>Ces stages se découpent en deux parties, correspondant à deux lieux et à deux maitres de stage différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage en duo (10 h) : stage qu'on assure à deux, en alternant les prises de parole (soit au cours de chaque heure, soit d'une heure à l'autre, chaque duettiste donnant au moins 4 heures de cours seul). L'accent y est mis spécialement sur les aspects communicationnels et relationnels de l'acte d'enseigner; • Stage d'enseignement en solo (10 h) : stage qui peut soit faire l'objet d'une « séquence didactique » présentée dans une seule classe, soit se répartir entre différentes classes. <p>La dernière ou les deux dernières leçon(s) de stage est/sont organisée(s) sous la forme de leçon de supervision et/ou de leçon publique.</p>
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Chaque stage est évalué au fur et à mesure de manière formative à travers les remarques et les conseils quotidiens du ou de la maitre de stage ; une fois achevé, il est évalué de manière certificative. Le ou la maitre de stage expose son évaluation à l'étudiant-e. lors d'un entretien-bilan.</p> <p>L'ensemble des stages fait enfin l'objet d'une évaluation certificative finale qui prend la forme d'une leçon publique présentée devant un jury composé d'enseignant-e-s universitaires des formations concernées.</p> <p>Les étudiant-e-s sont invité-e-s à lire attentivement les documents concernant l'évaluation du stage de la langue concernée ainsi que concernant une éventuelle réduction de nombre d'heures de stage pour les étudiant-e-s ayant une expérience préalable significative en tant qu'enseignant-e.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Type d'enseignement : les stages d'un-e même étudiant-e seront répartis autant que possible entre différents types d'enseignement. Alternance des stages et des enseignements : les stages s'articulent étroitement aux enseignements et sont organisés en alternance avec eux.</p> <p>En cas de force majeure (crise du COVID-19), le stage peut inclure de l'enseignement à distance.</p>
Contenu	<p>Pour chaque stage qu'il ou elle doit effectuer, l'étudiant-e remettra en début d'année à son directeur des stages la liste de ses préférences parmi les établissements et les maitres de stage qui lui seront proposés. Une fois que ses stages lui auront été attribués, il ou elle conviendra avec chacun-e de ses maitres de stage des modalités des stages d'observation et des leçons actives. Il ou elle conviendra également avec ses maitres de stage des thèmes et du calendrier de ses stages. Avant d'entamer un stage, il ou elle soumettra son projet de préparation de leçon au maitre de stage qui discutera avec elle ou lui des éventuelles modifications à y apporter.</p>
Bibliographie	<p>Une bibliographie d'ouvrages, de manuels et d'articles utiles pour préparer les stages sera communiquée dans le cadre du cours LROM2946 <i>Didactique de l'italien</i></p>

Autres infos	Un dossier de grilles d'observation et d'évaluation, de consignes et de documents stimulateurs est mis à la disposition des étudiants. En vertu de l'article 76 alinéa 3 du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, les leçons publiques ne seront plus organisées à la session de septembre. En cas d'échec, l'étudiant sera contraint à recommencer son année.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (langues et lettres modernes, orientation générale)	ROGE2A	2		